

BIP

Le Bulletin de l'Industrie Pétrolière

HYDROCARBURES DE SCHISTE

Le « non » de la Région Ile-de-France



A SUIVRE

La région capitale fournit un nouvel élément au débat déjà bien fourni sur les hydrocarbures de schiste. Le sous-sol du Bassin parisien recèlerait ainsi (sous réserve d'exploration plus précise) jusqu'à 800 millions de barils d'huile de schiste, selon un rapport du Conseil scientifique régional. Selon lequel « une meilleure connaissance » des réserves serait souhaitable. Commanditaire du rapport, le Conseil régional n'en confirme pas moins son opposition.

N°12133 — Mercredi 11 juillet 2012 — 48^e année

www.enerpresse.com

ANGOLA

ExxonMobil s'apprête à une mise en huile sur Kizomba

Le démarrage du projet dénommé Kizomba Satellites Phase 1 va être effectif d'ici à la fin de la semaine. Ce projet au large de l'Angola doit permettre d'atteindre à terme un débit d'environ 100 000 barils/jour, au fur et à mesure des développements. De quoi compenser en partie le recul de production de 133 000 b/j subi par le géant texan en 2011.

ACTUALITÉS

Wintershall à la recherche de gaz de schiste en Allemagne

Les gaz non conventionnels tiennent ici aussi le haut de l'actualité : projets en Allemagne, autorisation au Royaume-Uni après un recours victorieux et nouvelle étude sur les risques de pollution aux États-Unis en ce qui concerne les gaz de schiste. Côté gaz de houille, les perspectives chinoises apparaissent très prometteuses pour la petite compagnie texane Far East Energy

Lire pages 3 à 7

TÉMOIN DU MOIS

« Le roi pétrole n'est pas près d'être détrôné »

C'est ce qu'affirme au BIP Samuele Furfari, conseiller du DG adjoint à la Commission européenne à Bruxelles, interrogé en marge du 5^e Enerpresse Forum. À la suite, nous publions nos traditionnelles pages "Repères" qui résument dans ses grandes lignes l'actualité chargée du mois de juin.

Lire pages 8 à 11 (et pages 12 à 18)

STATISTIQUES

Prix des produits pétroliers en France et dans l'UE

Après plusieurs semaines de baisses des prix des produits, la remontée des cours du baril sur les marchés pétroliers se traduit désormais à la pompe. Jusqu'à 0,03 €/litre TTC pour le sans plomb 95. Les marges brutes de distribution reculent tandis que la marge provisoire de raffinage pour juillet dépasse celle de juin, au plus haut depuis janvier 2009.

Lire pages I à III

ÉTUDES ET DOCUMENTS

L'énergie en 2011 : l'analyse de BP – 3^e partie

Dans cette troisième (et dernière) partie de la présentation à Paris du *BP Statistical Review of World Energy*, le pétrolier britannique aborde les thèmes (entre autres) du raffinage, du gaz naturel, du charbon, des renouvelables, de la demande industrielle, des barrières techniques et logistiques...

Lire pages IV à IX

MARCHÉ À TERME – 10 JUILLET 2012

	NYMEX		ICE	
	WTI \$/bl	Gaz nat. \$/MBtu	Brent \$/bl	Gazole \$/t
Juillet	-	-	-	875,50 +1,75
Août	83,91 -2,08	2,737 -0,146	97,97 -2,35	869,50
Sept.	84,30	2,728	97,57	865,50
Oct.	84,69	2,764	97,24	862,25
Nov.	85,16	3,010	97,14	859,25

Les cours du pétrole brut ont terminé en nette baisse mardi à New York et à Londres, après la fin de la grève dans le secteur pétrolier en Norvège qui a évité une interruption quasi totale de la production du pays.

Président / Directeur de la publication : Guillaume Prot – Impression : Groupe Moniteur – Dépôt légal : à parution.

Pour joindre directement vos correspondants composer le 01.40.13 suivi des 4 chiffres figurant entre parenthèses.

Rédactrice en chef : Élisabeth Salles (35 27) – Rédacteurs : Daniel Borja (50 58) – Carole Lanzi (50 57) – Timothée Bongrain (36 43)

Assistante : Stéphanie Leclerc (50 61) – Courriel : stephanie.leclerc@groupemoniteur.fr

Principal actionnaire : Groupe Moniteur Holding – Société éditrice : Groupe Moniteur SAS au capital de 333 900 euros. RCS : Paris B 403 080 823

Siège social : 17, rue d'Uzès 75108 Paris cedex 02 – Numéro de commission paritaire : 0912 T 82074

**SAMUELE FURFARI,
CONSEILLER DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT À LA COMMISSION EUROPÉENNE**

« *Le roi pétrole n'est pas près d'être détrôné* »

En marge du 5^{ème} Enerpresse Forum à Deauville, Samuele Furfari, Conseiller du Directeur général adjoint à la Commission européenne à Bruxelles et invité à donner une perspective vue de l'étranger à la 3^{ème} table ronde, est revenu pour le *BIP* sur l'actualité chargée du mois de juin 2012.

BIP Au plan international, la Conférence Rio+20 n'a pas été à la hauteur des attentes...

D'évidence, cette grande rencontre internationale a fortement déçu les ONG environnementales et ceux qui s'attendaient à une relance des mesures contraignantes et à la fixation de nouveaux objectifs. C'est, en fait, tout le contraire qui s'est passé. À mon avis, ce résultat n'est pas d'abord la conséquence de la crise des budgets de certains États. Les racines de ces décisions trouvent leur origine dans un autre échec : celui de la COP-15 de Copenhague en décembre 2009. Il me semble que beaucoup se rendent compte que décréter des objectifs, aussi louables soient-ils, dans des conférences internationales - parfois sous la pression des ONG - ne sert pas à grand-chose si derrière, des politiques et mesures tangibles ne sont pas mises en œuvre. La réalité, c'est qu'entre 2000 et 2010, la croissance de la consommation mondiale de charbon - énergie fossile la plus émettrice de CO₂ - a été équivalente à la croissance de l'ensemble de toutes les autres énergies, y compris le nucléaire et les énergies renouvelables. Dès la fin 2011, j'avais été frappé par la volonté explicite de ne pas parler de changement climatique dans cette conférence de Rio+20.

Visiblement, afin d'éviter un échec encore plus grand, on a préféré éviter ce qui pourtant avait été la décision principale de Rio en 1992 : la signature de la Convention de l'ONU sur le changement climatique. C'est la raison pour laquelle, ce qui était naguère le dossier le plus important, n'apparaît que dans le point 18 des priorités du monde. En revanche, il faut souligner que la pauvreté - un problème d'aujourd'hui et si flagrant - est devenue la priorité de Rio+20. C'est plus qu'un tournant. Il faut espérer que l'on aura cette fois plus de réussite dans la solution du problème mis en première position à Rio.

BIP Des accords importants ont été signés concernant le couloir gazier entre Turquie et Azerbaïdjan...

C'est une très bonne nouvelle pour la sécurité des approvisionnements gaziers de l'UE. Le gaz naturel va être l'énergie vedette de ce XXI^{ème} siècle. Abondante, propre et abordable, cette énergie fossile est appelée à être toujours plus utilisée partout dans le monde, notamment pour la production d'électricité. Grâce aux réserves de ce qu'on appelle le gaz conventionnel et ce qu'on ne devrait plus appeler le gaz non conventionnel, le monde dispose de quelques 250 années de gaz au rythme de consommation actuelle. On doit donc s'attendre à un appel toujours plus fort pour cette énergie. Or, la région de la Mer Caspienne recèle 10 % des réserves mondiales conventionnelles. Elle va donc être d'un enjeu géostratégique de premier plan. C'est pourquoi je parle personnellement de « nouveau grand jeu » en référence à Kim, le roman de Rudyard Kipling qui se déroulait précisément dans cette partie du monde. Cet accord signifie qu'une partie du gaz de cette région coulera vers l'Ouest au lieu d'aller vers l'Est. C'est pourquoi mon Commissaire, Günther Oettinger, s'est félicité de la signature de l'accord portant sur la construction du gazoduc trans-Anatolie (TANAP). Cela permet de manière concrète à l'UE de se rapprocher de son but, qui est de se procurer du gaz en provenance directe d'Azerbaïdjan et des pays de la région de la Mer Caspienne. Certes, ceci n'est qu'une étape, car il faut encore assurer l'alimentation au départ de la frontière occidentale de la Turquie et là c'est un autre « grand jeu » qui se prépare...

BtP L'événement sans doute le plus marquant, à Bruxelles, est sans conteste l'aboutissement des négociations interinstitutionnelles sur la future Directive sur l'efficacité énergétique...

Depuis les années 80, l'UE n'a cessé de promouvoir une politique qui vise à consommer mieux notre énergie. Si son nom a évolué avec le temps (utilisation rationnelle de l'énergie, économie d'énergie, efficacité énergétique) le fondement a toujours été le même : lorsqu'on dispose de peu de ressources, il faut les préserver et ce d'autant plus que c'est une facture de plus de 350 milliards d'euros que l'UE acquitte chaque année pour acheter l'énergie qu'elle n'a pas. On doit donc saluer la décision politique en faveur de la directive qu'avait proposée la Commission en juin 2011. Elle va permettre aux États membres, en ayant un objectif clair et univoque (1 078 Mtep de consommation finale totale en 2020) de renforcer avec plus de détermination les nombreuses politiques déjà en place mais qui, il faut bien l'admettre, sont insuffisantes. Les gouvernements centraux vont devoir à présent rénover du point de vue énergétique au rythme de 3 % par an la surface de leurs immeubles. La Commission avait espéré que cette règle s'applique à tous les immeubles publics mais cela n'a pas été possible dans le contexte particulièrement critique dans lequel se trouvent les finances des entités décentralisées. Une autre avancée qui me semble importante est l'élargissement à l'ensemble de l'Union du concept déjà déployé en Italie et en France, de contraindre les distributeurs d'énergie d'entreprendre des mesures qui permettront à leurs clients de réduire leur consommation d'énergie. Mais il me semble qu'une avancée déterminante trop peu remarquée est celle qui vise à reconnaître l'urgence qu'il y a à agir dans le domaine de la chaleur, qui avait été jusqu'à présent le parent pauvre de la politique énergétique, tant dans l'UE que dans la plupart des États membres. Par exemple, en donnant à l'électricité produite en même temps que la chaleur une priorité de *dispatching* sur le réseau, on reconnaît enfin un principe élémentaire de la thermodynamique qui veut que dans une centrale thermique, on ne peut produire de l'électricité sans en même temps produire de la chaleur.

BtP Début, juin, la Commission européenne a lancé le débat sur le soutien aux sources renouvelables après 2020, avec l'adoption d'une « Communication »...

Comme pour l'efficacité énergétique, l'UE a commencé à promouvoir les énergies nouvelles et renouvelables depuis plus de 30 ans. À présent, certaines se rapprochent de la maturité technologique. Grâce à l'obligation d'atteindre globalement 20 % d'énergie renouvelables dans la consommation d'énergie finale, les États membres se sont organisés pour mettre en œuvre des politiques et mesures afin d'atteindre cet objectif. Partout, des mécanismes de soutien permettent la production d'électricité, de chaleur et de biocarburants. La croissance de l'utilisation de ces énergies est belle et bien au rendez-vous. Mais il faut aussi constater que cela ne se base pas uniquement sur leur mérite propre mais sur des mécanismes de soutiens variés et non coordonnés entre les États membres. La Communication que vous évoquez se veut être un signal d'attention pour le futur. Les 20 % en 2020 seront probablement atteints si les États membres tiennent leurs promesses. Après, si nous voulons aller au-delà, et notamment si on veut se diriger vers une décarbonisation de la société européenne d'ici à 2050, il va falloir faire preuve d'imagination.

En termes choisis, cette Communication dit que nous voulons plus d'énergies renouvelables pour les multiples raisons bien connues, et comment y parvenir dans un marché de l'électricité qui se veut concurrentiel, lorsque les coûts de ces énergies ne parviennent pas à concurrencer les productions classiques.

En fait, la question, en d'autres termes, est de savoir jusqu'où internaliser des coûts externes qui, de toute façon, ne sont ni connus ni mesurables. Afin d'éviter que le développement de ces énergies ne s'arrête après 2020, le Commissaire européen à l'Énergie Günther Oettinger entrevoit trois possibilités : soit on impose un mécanisme qui relance le marché du carbone européen mais qui, indirectement, pénalise les énergies fossiles ; soit on impose des objectifs contraignants à chaque État membre ; soit on impose des objectifs européens. On le voit, chacune des options présente des inconvénients, donc la Commission espère qu'un débat constructif va s'établir au niveau politique afin de baliser la route pour le développement ultérieur des énergies renouvelables.

Pour la France, une difficulté objective est qu'avec la part importante que représente le nucléaire dans la production électrique, si on devait fixer également une autre part importante d'énergies renouvelables dans cette production, cela signifierait *de facto* que l'UE impose le bouquet énergétique d'un État membre. Cela serait contraire à l'esprit de l'article 194.2 du traité de Lisbonne qui précise qu'il s'agit là d'un choix souverain des États. La situation de la Pologne, qui utilise massivement le charbon pour sa production d'électricité, est similaire.

BtP À Luxembourg, les ministres européens des Finances ont, pour la première fois, tenu un débat sur la future fiscalité énergie/carbone européenne...

Votre question nous ramène à Rio. Il y a 20 ans, afin d'aller à la conférence de Rio avec une proposition concrète, la Commission européenne dirigée par Jacques Delors avait proposé une taxe énergie-carbone. La France n'en a pas voulu pas car elle disait que «l'on ne combat pas l'alcoolisme en taxant les sodas », refusant ainsi de payer une taxe sur l'énergie si le but était de diminuer les émissions de CO₂. Mais si la France contestait la partie « énergie » - car son nucléaire ne produit pas de CO₂ - le Royaume Uni, lui, contestait l'ensemble de cette proposition pour des raisons de principe. En avril 2011, la Commission, estimant que les temps ont changé et que la sensibilité environnementale est plus forte, a proposé l'instauration de taux minima de taxation basés sur le contenu énergétique et les niveaux d'émissions en CO₂ des produits énergétiques. Sur ce point, il y a un accord de principe mais les États membres exigent une flexibilité maximale afin de déterminer la structure de leurs taxes nationales sur l'énergie. En quelque sorte, ils sont d'accord pour qu'on tienne compte des deux paramètres mais qu'on les laisse décider de leur pondération. On le sait, l'article 194.3 du traité de Lisbonne exige l'unanimité au sein du Conseil en matière de fiscalité dans le domaine de l'énergie, ce qui signifie que la discussion sera encore ardue.

BtP Pour ce qui concerne la France, la Commission a donné son feu vert à la Loi NOME...

Oui, la Commission européenne a entériné cette nouvelle organisation du marché de l'électricité en France. Elle a approuvé les aides d'État présentes dans les tarifs réglementés de l'électricité pour les grands et moyens sites de consommation en France, sous réserve du respect de plusieurs conditions, à savoir la réforme du marché français de l'électricité et la révision annuelle puis la disparition effective des tarifs standards fin 2015. La Commission a conclu que ces tarifs étaient compatibles avec les règles de l'UE en matière d'aides d'État, en raison de leur capacité, dans une phase transitoire, à limiter le pouvoir de marché de l'opérateur historique qu'est EDF. Il faut aussi rappeler que ceci ne s'applique qu'aux gros consommateurs, les tarifs appliqués aux ménages et aux petites entreprises (appelés « tarifs bleus ») n'entraient pas dans le champ de cette enquête sur les tarifs réglementés et ne sont donc pas concernés par cette décision de la Commission.

BtP Mais ce sont les forages pétroliers en Guyane, qui ont particulièrement agité le landerneau énergétique en France, conduisant même à l'éviction d'une ministre...

Malgré tout ce qu'on dit en matière d'énergie, le roi pétrole n'est pas près d'être détrôné. Le monde aura besoin encore longtemps de cette énergie indispensable pour le transport routier et aérien. C'est pourquoi toutes les nouvelles découvertes de pétrole sont les bienvenues, surtout si elles sont dans l'UE. On n'est pas proche du pic de pétrole - il faut le répéter - parce que précisément les technologies de prospection et de production ont continué à se développer et rendent ainsi possible la production dans de « nouvelles frontières ». Le développement en Guyane française est le résultat de ces progrès qui par ailleurs sont déjà appliqués ailleurs dans le monde. Signalons que les géologues savaient qu'il y avait du pétrole dans cette zone car en fait, avant la dérive des continents, il s'agissait de la même zone que celle qui est au large du Gabon. Ce n'est donc pas une vraie surprise. Mais il convient d'être prudent, car il faut encore voir si la production sera suffisante pour justifier l'investissement. Ce n'est que dans quelques mois qu'on pourra connaître le réel potentiel de production. Quant à la querelle franco-française sur les autorisations, elle montre encore une fois combien les questions énergétiques intéressent les Pouvoirs publics et combien le binôme énergie-environnement est prégnant.

BIP Alors qu'en Angleterre, on annonce une nouvelle fermeture de raffinerie...

L'UE est confrontée à une grave crise du raffinage : depuis 2009, huit raffineries représentant 6 % de la capacité totale de raffinage ont fermé. D'autres voudraient fermer mais préfèrent différer pour éviter de devoir réhabiliter les sites. Quelque 12 % de la capacité ont changé de propriétaire, les grandes compagnies pétrolières préférant se concentrer sur l'amont où la rentabilité est meilleure et où il y a moins de difficultés avec les populations locales. Tous les États membres ont développé des plans pour faire face à la surcapacité, au manque d'investissement et à la concurrence des raffineurs des pays émergents.

L'industrie du raffinage estime qu'une des difficultés provient des surcoûts liés aux contraintes environnementales bien plus exigeantes chez nous qu'ailleurs. La Commission européenne a organisé le 15 mai une rencontre avec toutes les parties intéressées, y compris des députés européens qui ont des raffineries dans leur circonscription électorale. Cette première rencontre sera suivie d'autres, peut-être même plus formalisées dans le cadre d'un forum, afin d'étudier l'impact des politiques qui affectent le secteur du raffinage de l'UE et d'aborder le cas échéant les conséquences de la législation qui risquerait de pénaliser cette industrie face à la concurrence internationale.

Il faudra toutefois restaurer la compétitivité de ce secteur et il ne peut être question de mesures de soutien financier. Non seulement l'UE importe de plus en plus de brut, mais elle va aussi importer de plus en plus de produits pétroliers, perdant ainsi tant sur le plan de l'emploi que sur celui de la création de valeur ajoutée. C'est bien triste.

Propos recueillis par Hughes Belin